



le sponsoring d'entreprises

Par **luciolelili**, le **28/04/2010** à **13:17**

Bonjour,

Je travaille pour une créatrice de prêt-à-porter féminin haut de gamme qui souhaite organiser une présentation presse. A ce titre nous recherchons des sponsors qui accepteraient de nous donner une aide financière en contrepartie de quoi nous nous engageons à les faire figurer sur nos outils de communication comme partenaires de l'évènement.

un article du code fiscal précise que l'aide financière allouée pour une "mise en valeur du patrimoine artistique" est déductible des impôts car passent sur les charges de l'entreprise.

Ma question est donc la suivante: une société de mode peut-elle entrer dans la catégorie citée ci-dessus.

Est-ce que présenter une collection pourrait être considéré comme une mise en valeur du patrimoine artistique?

Merci infiniment pour vos réponses.